

**Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est l'instance opérationnelle de la prévention. L'éducation à la santé et à la citoyenneté constitue une priorité pour l'ensemble des acteurs de l'Éducation nationale c'est un dispositif qui constitue au niveau de l'établissement scolaire un cadre privilégié de définition et de mise en œuvre de l'éducation préventive en matière de conduites à risques, de dépendances, dans et hors l'école.**

**Centré sur l'établissement scolaire, présidé par le chef d'établissement, le CESC organise les actions de prévention à l'intérieur de l'établissement en lien avec l'environnement immédiat, en associant aux membres de la communauté éducative, les élèves, les parents et les partenaires extérieurs dans une logique de réseau et de renforcement des liens.**

**Ses actions s'articulent notamment avec les contrats éducatifs locaux, les contrats locaux de sécurité et les instances de la politique de la ville.**

**Le CESC vise à :**

- rendre l'élève responsable, autonome et acteur de prévention
- organiser la prévention des dépendances et des conduites à risques
- assurer le suivi des jeunes dans et hors l'école
- venir en aide aux élèves manifestant des signes de mal-être
- renforcer les liens avec les familles
- apporter un appui aux acteurs de lutte contre l'exclusion

*Le CESC est le lieu même où les parents d'élèves ont à s'exprimer sur les impératifs en matière d'aide au bien être des jeunes.*

*C'est pourquoi c'est le lieu où aborder :---L'information des familles sur le handicap, textes et application de la loi par une conférence annuelle*

*--- La formation des enseignants*

*Les établissements ont un budget pour cela et les parents ont un rôle de sensibilisation à jouer.*

*Les CESC reconduisent souvent les actions d'une année sur l'autre.*

*Les bonnes habitudes une fois prises donnent des résultats sur le long terme.*

*La scolarisation des handicapés moteurs, dyslexiques, dyspraxiques, dysphasiques, malentendants, ou autres passe par une éducation de toute la communauté.*

*Ce n'est que ainsi que dans l'esprit de la loi de 2005, au nom de l'égalité et la solidarité, les enfants trouveront leur place à la fois dans leurs établissements et plus tard en tant que citoyens actifs.*